

GENESYS-NOUVELLES 07/12

Nouvelle structure chez Genesys Biogas SA

Afin de pouvoir relever le défi qui nous attend avec succès et de pouvoir atteindre nos buts courageux, la direction de notre entreprise a été renouvelée et complétée. Les messieurs Thomas Schwarz, Mathias Spicher et Hardy Stark (présidence) forment la nouvelle équipe d'administration. Le co-président du conseil de surveillance M. Daniel Ruch est toujours responsable de la recherche.

Première installation agricole qui produit de l'Agrigas® pour le réseau de gaz



Digesteur et post-digesteur avec un volume de plus que 4000 m³ et une capacité de substrat de 20'000 t/a



L'installation est dotée d'un hygiénisateur, un système d'introduction direct, une halle de stockage etc.

À Widnau (SG) la première installation de biogaz Agrigas® pour l'injection direct de biogaz purifié a été mise en marche. Le digesteur et le post-digesteur ont été remplis de digestat et la biologie anaérobie produit du biogaz de haute qualité. L'installation de purification de gaz a une capacité d'environ 200 m³ par heure.

Cette installation a une capacité de substrat de 20'000 t par an et permet de traiter des déchets verts communaux de façon efficace et bon marché.

Genesys Biogas SA planifie des installations standards et individuelles

L'installation standard de Genesys a été planifiée pour une puissance électrique de 50 à 500 kW au maximum et pour une quantité annuelle de substrat de 2'000 à 20'000 t. Elle peut être agrandie de façon modulaire.

Une planification sérieuse nécessite une étude approfondie de faisabilité. Outre les examens de la viabilité, l'offre de Genesys contient également une estimation réaliste des coûts d'investissement et un calcul de rentabilité en trois variantes. De cette façon il est possible de décider s'il est raisonnable d'avancer un projet. Genesys Biogas SA a rédigé environ 80 études de faisabilité pendant les dernières trois années.

Nouvelle ordonnance sur l'énergie prévue pour le 1 janvier 2009

Dans le cadre de la révision de la législation sur l'énergie, les conditions de vente et de rémunération d'électricité sont nouvellement définies (rétribution à prix coûtant). Les nouveaux tarifs facilitent les installations petites et agricoles devant les installations habituelles de co-digestion. La nouvelle ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier 2009 et sera valable pour les installations qui ont été mise en marche après le 1er janvier 2006.

Un partenaire fort dans le domaine du service de couplages chaleur-force



Dès maintenant, Genesys Biogas SA coopère dans le domaine de la vente et du service de couplages chaleur-force (CCF) avec l'entreprise IWK. La stratégie d'IWK base sur la vente, l'entretien et le service de CCF pour la production d'énergie efficace, rentable et non-polluante. IWK distribue les produits du leader mondial du marché "GE Jenbacher" et du groupe de technologie "MAN".

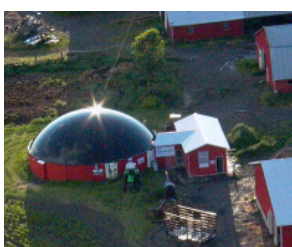
Coopération avec sol-E suisse SA (FMB)



La filiale de FMB "sol-E suisse SA" a été fondée le 11 octobre 2007 pour le soutien des énergies renouvelables en Suisse. Dans le cadre de la recherche d'un partenaire fort pour la réalisation de projet de biogaz, elle a signé un contrat de coopération avec Genesys Biogas SA. Cette coopération veut approvisionner les agriculteurs intéressés avec une solution rapide et durable pour leur projet de biogaz.

Dans le cadre de cette coopération, les prestations de Genesys Biogas SA sont élargies et optimisées. Grâce à une participation aux investissements pour une installation de biogaz, le risque pour le maître de l'ouvrage et l'exploitant futur peut être réduit.

Genesys est pionnier de biogaz au Canada



Après que la première installation de biogaz Genesys a été raccordée au réseau électrique en 2003 à Cobden (Canada), "Genesys Biogas Inc" a réalisé un deuxième projet dans la province d'Ontario. Cette installation a été mise en marche à St. Eugène il y a peu de mois. Avec un volume de digesteur d'environ 1'000 m³, cette installation exploite avec des substrats divers une unité de cogénération d'une puissance électrique de 180 kW. Des efforts énormes ont été nécessaires pour le raccordement au réseau électrique. Grâce à cette intervention de Genesys, il sera plus facile à l'avenir d'obtenir des autorisations pour des installations au Canada.

Une installation ultérieure avec un conteneur de 500 m³ et un CCF de 100 kW qui se trouve également à St. Eugène a été mise en marche ces jours. La chaleur excédentaire est utilisée pour la production de vapeur qui sert à la fabrication de yaourt certifié Demeter. Toutes les trois installations sont utilisées régulièrement par le ministère d'agriculture, les universités et des organisations agricoles pour des raisons de démonstration et de recherche.



Révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire est en vigueur

La formulation de l'ancienne législation sur l'aménagement du territoire a été vague. Grâce à la coopération entre des agriculteurs innovateurs et Genesys Biogas SA, il était quand même possible de réaliser des installations de biogaz dans la zone agricole pendant les dernières années dans beaucoup de cantons. La règle d'un pourcentage maximal de 50 % de cosubstrat dans la zone agricole a été prise en considération pour la nouvelle législation sur l'aménagement du territoire qui est entré en vigueur le 1er septembre 2007. La nouvelle législation soutient la construction d'installation de biogaz. Les agriculteurs ont maintenant la permission de devenir des énergiculteurs.

Des installations agricoles de petite puissance rentable

Selon les calculs et les concepts des ingénieurs de Genesys Biogas SA, il sera possible d'exploiter des installations avec une puissance électrique à partir de 50 kW après la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance sur l'énergie de façon rentable. La gamme d'installations standard sera élargie après l'introduction de la rétribution à prix coûtant.

De plus en plus d'installations de biogaz en Romandie



En mars 2007, la deuxième installation Genesys en Romandie a été mise en marche. Le projet de la ville de Lausanne a été réalisé par Genesys comme entreprise générale.

D'autres installations se trouvent actuellement en construction : L'installation industrielle d'Orsonnens (FR) a été projetée pour le traitement d'une quantité annuelle de 15'000 t. Il est prévu de traiter du lisier porcin avec des déchets de l'agro-industrie.

La première installation standard en coopération avec "sol-E Suisse SA" est actuellement en construction à Porrentruy.